



**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Ré

Mo
b

13195657

Tribunal de Commerce de Tournai

déposé au greffe le 16 DEC. 2013

Marie-Guy
Greffier

Greffier assuini

N° d'entreprise : 0523.924.120

Dénomination (en entier) : **E-ADVENTURE**

(en abrégé):

Forme juridique : société privée à responsabilité limitée

Siège : Rue Pétrieux, 215B
7532 Tournai (Beclers)**Objet de l'acte : SPRL: démission de gérant - transfert du siège social - modification des statuts**

D'un Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société privée à responsabilité limitée « E-Adventure » ayant son siège social à 7532 Tournai (Beclers), Rue Pétrieux, 215 B, en date du 11 décembre 2013, il résulte que l'assemblée a pris les résolutions suivantes :

1°) Première résolution : Démission d'un gérant.

L'assemblée prend acte de la démission de ses fonctions de gérant présentée par Monsieur Xavier DUPONT domicilié à 7750 Mont-de-l'Enclus (Amougies), Rue des Fontaines 1. Cette démission prend effet à dater de ce jour.

L'assemblée décide de ne pas nommer de nouveau gérant. Monsieur Benjamin BONTE, domicilié à 7750 Mont-de-l'Enclus (Anseroeul), Place d'Anseroeul 9, et Monsieur François ECHEVIN, domicilié à 7522 Tournai (Blandain), Rue Oscar Roger 9, seront donc les gérants ayant, conformément aux statuts, le pouvoir d'accomplir tous les actes d'administration et de représenter la société à l'égard des tiers.

Toutefois, pour toute opération dont le montant ou la contrevaletur dépasse la somme de vingt mille euros (20.000 EUR), la société est valablement représentée par deux gérants.

2°) Deuxième résolution : Transfert de siège social.

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société à 7760 Celles Rue Provinciale, 40, et de modifier en conséquence le texte de l'article 2, comme suit :

« Le siège de la société est établi à Celles, Rue Provinciale, 40.

Il peut être transférer partout en Belgique par simple décision de la gérance, si ce changement n'a pas pour conséquence le transfert du siège dans une autre région linguistique de Belgique, la gérance ayant tous pouvoirs aux fins de faire constater authentiquement la modification qui en résulte au présent article des statuts.

La société peut établir, par simple décision de la gérance, des sièges administratifs, agences, ateliers, dépôts et succursales tant en Belgique qu'à l'étranger.

Tout changement du siège social est publié aux Annexes du Moniteur belge par les soins du gérant. »

3°) Troisième résolution : Pouvoirs à conférer aux gérants pour l'exécution des résolutions qui précèdent.

L'assemblée confère tous pouvoirs aux gérants pour l'exécution des résolutions qui précèdent et pour remplir les formalités subséquentes aux présentes modifications

Pour extrait analytique conforme, aux fins de publicité

Benjamin BONTE

François ECHEVIN

Gérant

Gérant

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 30/12/2013 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature